



MANUTENTION FERROVIAIRE PRIME MACRON LA CFDT AGIT POUR OBTENIR SON VERSEMENT À TOUS LES SALARIÉS !

La CFDT Cheminots a demandé aux entreprises de la branche de la manutention ferroviaire le versement des 1 000 euros de la prime dite Macron à l'ensemble des salariés qui, par leur métier ou fonction, sont ou ont été exposés à la Covid-19. **Interpellation.**



5, rue Pleyel | 93200 Saint-Denis

01 76 58 12 21

www.cfdtcheminots.org

La CFDT est également intervenue auprès des pouvoirs publics pour que la branche de la manutention ferroviaire soit reconnue au même titre que les 15 autres secteurs d'activité identifiés comme regroupant des salariés « *particulièrement exposés* ». Cela ouvrirait la possibilité de négocier des éléments de rémunération complémentaires.

QU'EN EST-IL DE CETTE PRIME DE 1 000 EUROS OUVERTE À TOUS LES BAS SALAIRES EN 2021 ?

Le 15 mars dernier, le Premier ministre a réuni les partenaires sociaux lors d'une conférence sociale. La CFDT a porté et défendu la nécessité de reconnaître et récompenser les salariés mobilisés. En effet, c'est leur travail qui permet de maintenir l'activité. La CFDT a également porté l'exigence d'apporter des garanties et des protections aux salariés.

QUELLES DÉCISIONS ?

À l'issue de la troisième conférence du dialogue social, le Premier ministre a annoncé plusieurs décisions répondant à une partie des revendications de la CFDT. Parmi elles :

- ➔ **le renouvellement** de la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat, dite prime Macron, de 1 000 euros, défiscalisée et exonérée de cotisations sociales ;
- ➔ **la possibilité d'augmenter** le montant de cette prime jusqu'à 2 000 euros pour les branches et les entreprises qui négocieront des éléments de revalorisation de ces métiers et pour les entreprises qui ont mis en place un accord d'intéressement.

NOS REVENDICATIONS

Les salariés de la manutention ferroviaire doivent bénéficier de la prime exceptionnelle. La CFDT a donc saisi la partie patronale (*voir le courrier*) pour que les salariés soient justement récompensés et reconnus. La CFDT considère que cette prime ne doit pas être « *pour solde de tout compte* » et revendique une amélioration durable des rémunérations et des conditions de travail.

ATTENTION

Cette prime peut être modulée selon le niveau de qualification, la rémunération, la durée de présence sur les 12 derniers mois, la durée du travail ou les conditions de travail liées à l'épidémie de Covid. Ces critères sont aussi applicables aux intérimaires.

QUE RETENIR ?

Salariés et militants syndicaux de la manutention ferroviaire, exigez de vos entreprises de pouvoir bénéficier de ces mesures exceptionnelles de reconnaissance ! ●



Saint-Denis, le 24 mars 2021

À l'attention du président de la Commission sociale de la branche d'activité de la manutention ferroviaire

À l'attention du secrétaire général du SAMERA et des représentants des sociétés adhérentes au syndicat patronal SAMERA

OBJET : DEMANDE DE VERSEMENT DE LA PRIME MACRON À L'ENSEMBLE DES SALARIÉS DE LA PROPRETÉ FERROVIAIRE POTENTIELLEMENT EXPOSÉS AUX IMPACTS DE LA COVID-19

Monsieur le président de la Commission sociale, mesdames et messieurs les représentant-e-s des entreprises adhérentes au syndicat patronal SAMERA, à la suite des annonces du président Macron et au discours du Premier ministre Jean Castex lors de la conférence portant sur le dialogue social du 15 mars 2021, la CFDT Cheminots demande à la branche d'activité de la manutention ferroviaire de tout mettre en œuvre – réunions et concertations – pour déclencher le versement aux salariés d'une prime exceptionnelle exonérée d'impôts et de charges sociales.

Si les travailleurs de la deuxième ligne, particulièrement exposés à la pandémie – commerce de détail, propreté, bâtiment, transport routier – devront, bien entendu, en être les bénéficiaires privilégiés, cette prime dite Macron sera pour autant ouverte à tous les salariés.
Jean Castex, Premier ministre

Pour la CFDT Cheminots, cette prime ne doit pas être une avance sur l'intéressement éventuellement à venir ni la déduction d'un éventuel supplément d'intéressement.

Nous demandons que cette prime soit touchée par l'ensemble des salariés de la manutention ferroviaire.

En vous remerciant de l'intérêt porté à notre demande, veuillez agréer, monsieur le président de la Commission sociale ainsi que mesdames et messieurs les représentant-e-s des entreprises ferroviaires adhérentes au SAMERA, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'Union fédérale CFDT des cheminots & activités complémentaires, le responsable national en charge de la manutention ferroviaire



BATTONS-NOUS POUR QUE LA PRIME MACRON SOIT VERSÉE ET POUR QU'IL Y AIT DES ACCORDS DE BRANCHE POUR LES TRAVAILLEURS DE LA « DEUXIÈME LIGNE » !

